

Investigator (2016)

Lieu : Toker Point (Territoires du Nord-Ouest)

Numéro de cas : 120-696-R

Incident

Le 2 septembre 2016, l'*Investigator*, un chaland-citerne à double coque, s'est échoué près de Toker Point, à environ 15 kilomètres au nord de Tuktoyaktuk. Il transportait 50 000 litres de carburant diesel et il est resté échoué à cet endroit. Une tentative pour renflouer le chaland-citerne a été infructueuse et il a passé l'hiver dans l'Arctique.

Le 6 juillet 2017, la GCC a informé l'Administrateur que le chaland-citerne était encore échoué et que la tentative de le remettre à flot avait été retardée jusqu'au mois d'août. La GCC a aussi informé l'Administrateur que, durant l'hiver, *Fathom Marine Inc.*, l'entreprise canadienne d'affrètement coque nue du chaland-citerne, avait enlevé la majeure partie des hydrocarbures à l'aide d'hélicoptères et de paniers, sur l'ordre de la GCC. La GCC s'est chargée de pomper le reste des hydrocarbures. En août 2017, *Fathom Marine Inc.* a envoyé un petit remorqueur et un chaland de travail pour libérer l'*Investigator*; cependant, ils se sont échoués sur le rivage à côté de l'*Investigator*. Le petit remorqueur et le chaland ont été récupérés et une autre tentative a été prévue pour remettre à flot l'*Investigator* durant la première semaine de septembre.

Le 5 octobre 2017, le conseiller juridique de la CIDPHN a été informé que l'*Investigator* allait quitter Toker Point pour être remorqué jusqu'à Vancouver.

Mesures prises par l'Administrateur

L'Administrateur a été avisé de l'incident par la GCC le 11 octobre 2016. Le 18 octobre, l'Administrateur a obtenu un avis juridique de l'avocat-conseil et a décidé de surveiller la situation et de ne prendre aucune autre mesure à ce moment.

En octobre 2017, les avocats ont négocié une lettre d'engagement qui couvrirait d'éventuelles demandes d'indemnisation, pendant que l'Administrateur s'apprêtait à arrêter le chaland-citerne. Des mandats d'arrêt du remorqueur *Fathom Wave* et du chaland-citerne *Investigator* allaient être délivrés le 2 novembre 2017, à moins qu'une garantie satisfaisante ne soit donnée à l'Administrateur.

Le 2 novembre 2017, l'avocat-conseil de la CIDPHN a été informé que, pendant que l'*Investigator* faisait route vers Vancouver, il a commencé à dériver et n'arriverait pas à destination au cours des semaines à venir. Le 3 novembre 2017, la CIDPHN a intenté une action en justice. Le 28 novembre 2017, l'Administrateur a reçu une lettre d'engagement couvrant les trois demandes d'indemnisation. La CIDPHN a déposé un avis de désistement, et l'action en justice a été suspendue.

L'assureur du navire a reçu les réclamations des trois demandeurs et il tient l'Administrateur au courant au fur et à mesure que des règlements sont conclus et que des quittances sont signées. Au 31 mars 2019, le dossier était encore ouvert avec l'assureur.

Demande d'indemnisation

En date du 31 mars 2019, aucune demande d'indemnisation n'a été présentée à l'Administrateur.

Situation

Le dossier demeure ouvert.